

**DECISION N° 2018-06-191**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"Risques biologiques pour la santé des végétaux"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 juin 2018,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Risques biologiques pour la santé des végétaux" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

M. Le Bourgeois (Thomas), président  
Mme Desprez-Loustau (Marie-Laure), vice-présidente  
Mme Balesdent (Marie-Hélène)  
Mme Binet (Françoise)  
M. Biondi (Antonio)  
M. Castagnone (Philippe)  
M. Clément (Christophe)  
Mme Deberdt (Péninna)  
M. Desneux (Nicolas)  
M. Escobar-Gutierrez (Abraham)  
M. Gentzbittel (Laurent)  
M. Jactel (Hervé)  
M. Makowski (David)  
M. Monty (Arnaud)  
Mme Navajas (Maria)  
M. Nesme (Xavier)  
M. Steyer (Stéphan)  
M. Verdin (Eric)  
M. Verheggen (François)  
M. Wetzel (Thierry)

**Article 2.** - Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 2 juillet 2018

**Dr Roger GENET**